

INSCRIPTION SEMI-MARATHON AURAY-VANNES – REGLEMENT 2021

21,1 km mesurés selon les normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme - Allure course à pied
- Temps limite 3 heures

Les contraintes sanitaires applicables le 12 Septembre ne seront connues que 10/15 jours avant. Chaque concurrent inscrit à Auray Vannes recevra un mail (à l'adresse communiquée lors de l'inscription) précisant l'organisation de la journée en fonction des règles qui nous seront données par la Préfecture

Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2003 et avant peuvent participer

Les concurrents doivent courir seuls et **en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement** qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée. Par dérogation et suivant accord de l'organisation, les concurrents Handisports partiront 5 minutes avant les autres coureurs, et les Joelettes vers la fin de course, les accompagnateurs des Joelettes devant s'assurer de ne pas gêner la course des autres participants.

Clôture des Inscriptions

Les inscriptions pour le Semi-Marathon seront closes le Lundi 30 Août à Minuit.

Remise des dossards

Pour tous les concurrents, les dossards seront envoyés par la Poste à l'adresse qui sera donnée lors de l'inscription

Dossard Electronique

Votre dossard est à fixer sur la poitrine.

TRES IMPORTANT : Vous ne devez plier, décoller ou obstruer les bandelettes : vous risqueriez de les endommager et de n'avoir aucun temps et classement

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Récompenses

Si lors de votre inscription, vous avez choisi l'option "Bol de la 47^{ème} édition", le bol vous sera envoyé par la Poste après la course

Pour tous : un cadeau vous sera remis sur la ligne d'arrivée

Certificats Médicaux

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

Transport des Coureurs

Un service d'autocars est mis en place gratuitement par "CTM – Compagnie de Transport du Morbihan" avant la course au départ de Vannes (Stade de Kercado) – Rue Winston Churchill de 7 h 30 à 9 h 00
Le port du masque sera obligatoire pendant tout le trajet (y compris les files d'attente)

Vestiaires

Pas de vestiaire. Laissez vos effets dans votre voiture

Garantie Annulation

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la "Garantie Annulation" au moment de leur inscription.

Supplément : 4,00 € par personne à ajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Garantie : l'organisation garantit à l'assuré le remboursement des frais d'inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

Droit d'Image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Annulation Course

Exceptionnellement en 2021 si la course est annulée sur décision de la Préfecture en raison des conditions sanitaires, les concurrents seront remboursés intégralement.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de La Sauvegarde en conformité de la charte des courses running. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Semi-Marathon Auray Vannes mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.